

Laval, le 3 avril 2021

Dossier suivi par :
Mme Aurélie BOUVIER
Cheffe de cabinet
Tél : 02 43 59 92 20
Mél : ce.ia53@ac-nantes.fr

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale
de la Mayenne

Cité administrative,
rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9

à

Mesdames et Messieurs les Maires de la Mayenne

Objet : dispositif d'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sans solution de garde.

A la suite des annonces du Président de la République et dans le contexte de la suspension de l'accueil en présentiel dans les établissements scolaires, les services académiques ont été chargés, en relation avec vous, de mettre en place un dispositif d'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion la crise sanitaire qui n'auraient aucune solution de garde.


Je souhaite vous transmettre les dernières informations concernant l'organisation départementale.

Vous trouverez en fichier joint la liste actualisée des 39 pôles d'accueil du département. Forts de l'expérience de l'année dernière durant le confinement, nous avons réactivés les pôles qui s'étaient naturellement constitués pour répondre à une demande hétérogène, parfois sous l'impulsion de certains d'entre vous. Ces pôles, qui garantissent le respect du protocole sanitaire et une offre de services élargie et lisible, présentent l'avantage de ne pas trop disperser les acteurs de l'encadrement éducatif au sens large et de libérer les professeurs travaillant dans les petites structures scolaires, nombreuses sur le territoire départemental, afin qu'ils puissent au mieux assurer une continuité scolaire de qualité pour les autres élèves. Pour répondre à une augmentation de la demande, nous avons, en accord avec les maires impactés, renforcé le nombre de lieux d'accueil.

La liste départementale est néanmoins susceptible d'évoluer encore, à la marge, en fonction de besoins locaux supplémentaires identifiés. Je sais que certains d'entre vous ont pris l'initiative d'organiser un accueil localement, dans l'attente d'une communication de l'offre départementale qui était elle-même en cours d'élaboration. Il conviendra, en accord avec l'IEN de circonscription de mesurer si cet accueil, par le nombre d'élèves accueillis et la régularité de leur présence, est pertinent et viable et peut venir enrichir l'offre départementale ou si, au contraire, les bénéficiaires gagneraient à rejoindre un pôle déjà existant.

Je sais compter sur la qualité et la fluidité de relations que vous entretenez avec les inspecteurs de circonscription, également très mobilisés sur le sujet, pour surmonter les quelques difficultés résiduelles.

Je reste à votre écoute et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, à l'assurance de ma parfaite considération.



Denis Waleckx